

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

A l'issue de cette unité d'enseignement, les compétences suivantes seront renforcées :

- Rechercher et exploiter scientifiquement l'information pertinente de nature juridique et économique.
- Exploiter les savoirs disciplinaires généraux, en droit, en droit administratif, en économie, en gestion, en management ainsi qu'en sciences humaines.
- Utiliser les méthodes et outils administratifs appropriés à un contexte donné.

Compétences visées par l'activité d'enseignement droit des sociétés : inconnues lors de l'envoi de la fiche .

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Connaissance des notions juridiques abordées en Q1 et Q2 , plus particulièrement celles des UE fondements du droit 1 et 2 .

Maîtrise correcte de la langue française

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Le Bachelier de transition en gestion publique se destine, après avoir poursuivi sa formation par un master, à exercer des fonctions de juriste spécialisé en droit administratif et public ainsi que celle de manager. . Il sera à même d'exercer sa profession dans la fonction publique et notamment dans les administrations internationales , fédérales, communautaires, régionales et locales ou encore dans les départements administratifs et juridiques des entreprises privées.

Dans ce contexte le titulaire d'un bac de transition en gestion publique doit posséder une solide formation en droit privé, celui-ci s'appliquant entre autre à la gestion du domaine privé de l'Etat .

L'activité d'enseignement « droit patrimonial » constitue la suite logique et nécessaire des UE fondements du droit 1 et 2 . Les notions qui y seront abordées constituent, avec le droit civil, les prérequis de plusieurs matières du cursus . Ces notions s'imposent, en outre, dans le cursus de l'étudiant étant donné que le droit civil, est supplétif à toutes les branches du droit .

Y seront développés , les mécanisme juridiques applicables au patrimoine d'une personne juridique , à savoir les obligations patrimoniales, la théorie générale des contrats, les biens et droits réels .

L'activité d'enseignement « droit des sociétés » constitue la suite logique et nécessaire de l'activité d'enseignement « droit du commerce et des entreprises » (droit privé 1) .

Son but est de familiariser l'étudiant aux techniques, à la terminologie et au fonctionnement des sociétés à forme commerciales et aux groupes d'intérêt économique.

Elle abordera : L 'étude des formes et caractéristiques de fonctionnement des sociétés ne possédant pas la personnalité juridique (société de droit commun, société momentanée et société de droit interne) . Elle se poursuit par l'étude des dispositions

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Enseignement interactif et magistral - Les méthodes inductive et déductive seront appliquées notamment via l'analyse de documents et textes juridiques, des recherches juridiques seront demandées ainsi que la réalisation d'exercices.

En ce qui concerne l'activité d'enseignement « droit patrimonial »

Afin de susciter la motivation et l'implication des étudiants, le cours sera complété, sauf information contraire donnée au début d'activité d'enseignement , par de courtes activités d'apprentissage généralement hebdomadaires qui seront réalisées en groupes ,discutées et corrigées périodiquement (analyse de texte, mise en situation, recherches juridiques...) . Elles permettront donc également à l'étudiant de vérifier le niveau de ses connaissances. Les étudiants sont invités à s'inscrire au cours de droit patrimonial sur i campus , moyennant une clé d'accès communiquée en début d'année . Les informations, activités et autres concernant ce cours seront communiquées par cette voie.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

En ce qui concerne l'activité d'enseignement « droit patrimonial » :

Examen oral

Le dossier « activités de groupes » dont il est question à la rubrique précédente sera évalué périodiquement et interviendra dans la cote de l'examen à hauteur de max ¼ des points (répartition à fixer au cours et précisée sur icampus). Le travail n'interviendra pas lors de la session de septembre L'étudiant qui n'aura pas participé au travail prévu sera sanctionné à l'examen (cfr instructions données en début d'AE) . L'utilisation du code civil , surligné mais pas annoté est autorisée

Activité d'enseignement droit des sociétés :

Examen écrit couvrant l'ensemble de la matière, ponctuellement sous forme de cas pratiques ' « casus »)

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

- Collecter, sérier, hiérarchiser données et documents.
- Restituer Exploiter les savoirs disciplinaires généraux et en droit, ... de manière précise et conforme.
- Différencier les savoirs disciplinaires généraux et en droit, ... en tenant compte de leurs spécificités et terminologies.
- Combiner les savoirs disciplinaires généraux et en droit, ... aux fins de formuler des solutions adéquates.
- Mobiliser les savoirs disciplinaires généraux et en droit, ... dans le cadre d'une problématique simple à complexe.
- Maîtriser, suivre et participer à la gestion des contentieux judiciaires et administratifs.

Acquis d'apprentissage visés par l'activité d'enseignement droit des sociétés : inconnus lors de l'envoi de la fiche .

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoires et ceux suggérés):

Supports pédagogiques

Tableau, power points, vidéos , support disponibles sur les sites internet officiels des services publics fédéraux, des entités fédérées, des communes et provinces , analyse de documents , syllabus .

Matériel indispensable dont l'étudiant doit être muni pour suivre l'AE « droit patrimonial »

Utilisation d'une connexion internet est requise notamment pour avoir accès à i campus ferrer ainsi qu'aux sites officiels mentionnés supra .

Un Syllabus sera disponible via icampus – seul le Code "HEFF" pourra être utilisé lors de l'activité d'apprentissage et de l'examen.

Avertissement , le droit étant mouvant , la matière peut évoluer en cours d'année . Il appartient à l'étudiant de s'informer les modifications communiquées.

Principales sources

Sources de la bibliothèque de droit ULB et de la bibliothèque HEFF

Accès en ligne via la bibliothèque à STRADA (accès au journal des tribunaux, journal des tribunaux du travail, CodesHEFF/Larcier , JLMB , RGAR...)

Site officiels libres d'accès : sites des divers Services publics fédéraux , des entités fédérées des autorités sous tutelles et leurs liens, sites de la Chambre des représentants, du Sénat , Juridat (base de donnée du SPF justice) , Cour Constitutionnelle, Cour de Cassation, Cour des comptes, Moniteur Belge , Europa.be .

Toutes les informations reprises dans le contrat didactique feront partie intégrante de la matière d'examen